



Lettre aux écoles n°3 - Mars 2018

CONNAISSONS NOS DROITS, FAISONS-LES RESPECTER !

Recrutement des professeur-e-s des écoles

10 % de postes en moins aux concours !

Rentrée 2018

-10 %

sur les postes
aux CRPE

avec le code
BLANQUER

Le 9 février a été publié au journal officiel l'arrêté fixant le nombre de postes ouverts au CRPE.

Celui-ci est fixé à **11 840 postes en 2018** contre **13 000 en 2017**, soit une baisse de 10 %...

Cette saignée aura un impact majeur dans les écoles, accentué par la politique de communication des 12 élèves par classe en CP/CE1 des REP et REP+ :

- Fermeture des petites écoles, en particulier en milieu rural, et fusions d'écoles
- Réduction des services de remplacement déjà exsangues
- Extinction de tous les postes hors classe (maitre-sse-s en surnombre, RASED, etc.)
- Augmentation du nombre d'élèves par classes
- Dégradation des contextes d'apprentissages pour les élèves
- Régressions sur les conditions pour assurer dignement l'inclusion scolaire de tou-te-s les élèves

Cette répartition ne fera qu'accroître encore les inégalités entre les territoires, les académies populaires ayant été les plus sévèrement touchées.

En Lorraine, comme nous l'avons vu avec le projet de carte scolaire dès la mi-janvier, c'est 100 postes qui étaient menacés entre premier et second degré. Les commissions ayant siégé courant février, la situation n'est pas plus satisfaisante.

En Meurthe-et-Moselle, ce sont les mobilisations de parents et d'élu-es qui ont fait bouger la Dasen sur les fermetures prévues mais au prix d'autres sacrifices ailleurs dans le département.

À tous les niveaux, le gouvernement mène une attaque d'ensemble contre les services publics et la fonction publique.

Sud Éducation Lorraine revendique une réelle augmentation de moyens, afin d'accueillir et d'accompagner les élèves dans des conditions correctes et profitables à tou-te-s !

Baisse des salaires dans l'Éducation Nationale

Gel de l'indice, Report du PPCR, Jour de carence, Cotisations Retraites, CSG...

Les personnels de l'Éducation Nationale constatent, comme les autres fonctionnaires d'État, quelle haute idée se fait d'elles et eux le gouvernement. Ils et elles ont remarqué que leur salaire versé à la fin du mois de janvier est inférieur à celui de décembre 2017.

Augmentation des prélèvements sans augmentation de salaire = baisse

- Les salaires des fonctionnaires sont mis à mal depuis janvier par **le rétablissement du jour de carence**.
- Le taux de cotisation de la pension civile augmente ; pas les salaires... Les personnels voient leur rémunération mensuelle **nette baisser d'environ 5 à 10 euros**.
- Qui plus est, **la CSG augmente de 1,7 points** (soit une augmentation de 20 %). Elle n'est compensée, provisoirement, que par une indemnité, et non du salaire. De surcroît, la CSG augmentera à n'en pas douter les années suivantes. En tout état de cause, pour les nouveaux personnels, cette compensation ne s'appliquera même pas. Au passage, quand le gouvernement augmente la CSG en baissant les cotisations sociales, c'est la Sécurité Sociale qu'il attaque.
- Certaines organisations syndicales se réjouissaient de **la signature du protocole PPCR** (Parcours Professionnels Carrières et Rémunération) sous le précédent gouvernement en vantant le mirage d'augmentations de salaire... que le nouveau ministre Blanquer s'est empressé de repousser à l'horizon 2020.
SUD éducation et l'Union syndicale Solidaires n'ont jamais été dupes, et ont refusé de signer le PPCR.

Le salaire réel des fonctionnaires a baissé depuis 2013 sous l'effet combiné de l'inflation et du gel quasi-permanent du point d'indice et de l'augmentation des cotisations-retraite. SUD éducation dénonce cette nouvelle attaque contre les personnels qui touchera plus encore les plus précaires.

Face au plan de démantèlement de la Fonction Publique annoncé par le gouvernement,
**Sud Éducation appelle les personnels à s'inscrire
dans la construction de la grève unitaire du 22 mars.
Toutes et tous dans la rue pour construire
un mouvement de grève reconductible et une convergence des luttes !**

Mouvement du

22 1968

mars 2018

On remet ça ?

LIVRET SCOLAIRE NUMERIQUE : Un outil au service du tri social

Enfants : Dès la maternelle, pensez à votre avenir dans le supérieur !

Petit rappel des faits :

Le LSUN (**Livret Scolaire Unique Numérique**), bien installé depuis cette rentrée scolaire, est un fichier numérique qui regroupe pour chaque élève :

- Informations personnelles sur l'élève, sa famille, son parcours scolaire
- Bilans périodiques et de fins de cycles
- Attestations diverses (informatique, natation...)
- Éléments de suivis pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (RASED, PPRE, dossiers MDPH...)
- Éléments relatifs à la vie scolaire au collège (absences, retards, respects du règlements...).



Il est valable durant toute la scolarité obligatoire et **les données sont conservées 10 ans** après l'année de 3^{ème}.

Contre le LSUN ! :

Depuis l'annonce de sa création, le **CNRBE (Collectif National de Résistance à Base Elèves)**, avec le soutien d'organisations syndicales (dont Sud Éducation) s'y oppose, avec comme argument principal **le flicage des données personnelles**, conservées sans aucun respect des volontés de l'élève ou de sa famille.

Plane également l'ombre des GAFAM (les 5 « géants » du web), invités de plus en plus à entrer dans les écoles et collèges, et risquant de mettre le nez dans ces données.

Ces contestations restent plus que jamais valable mais la nouveauté, ce sont les réformes du bac, du lycée et de l'enseignement supérieur. Avec celles-ci, le gouvernement a bien mis en avant son cheval de bataille : **l'individualisation des parcours et la mise en concurrence permanente de tou-te-s contre tou-te-s**, que ce soit durant la scolarisation ou sur le marché du travail.

C'est cela qui nous a fait prendre conscience du réel sens du Livret numérique : un outil de compilation des « réussites » et des « échecs » dès le plus jeune âge, afin de décider « objectivement » des possibilités de formation, puis d'emplois...

L'approche néo-libérale de fichage des compétences à des fins d'individualisation trouve sa source il y a 15 ans, quand l'U.E. propose que chaque salarié-e ait un « Portefeuille » de « compétences » individuelles (**Europass**). Pour le recrutement, il s'agit bien d'en finir avec les critères collectifs.

Dans le monde du travail :

En France, on retrouve cette idée dans plusieurs fichiers :

- Un « Passeport orientation et formation » pour les salarié-es du privé
- Un « Livret individuel de formation » pour la fonction publique territoriale
- Un « Passeport orientation formation » pour la fonction publique hospitalière
- Depuis la loi travail de 2016, un « Compte personnel de formation » pour tou-te-s, actif-ves et retraité-e-s (conservé sur un serveur de la Caisse des dépôts jusqu'au décès)

À l'école :

Le parcours scolaire n'est pas en reste avec le **LSUN** pour la scolarité obligatoire et un « **Portefeuille d'expériences et de compétences** » dans le supérieur.

Manquait donc le lycée... C'est « **Folios** », « application de support des parcours éducatifs », créée en 2013 qui va devenir un CV numérique et s'inscrire dans cette démarche (en prenant le même nom que dans le supérieur). On y retrouvera le « parcours » de l'élève, ses « compétences » acquises, formelles et informelles (par exemple, son comportement, son « engagement » ...), ainsi que la « vitesse d'acquisition » de ces compétences.

L'ensemble de ces fichiers de flicage de la scolarisation servira alors de « **supplément au diplôme** » (*terme officiel*) pour la sélection des bachelier-es par les établissements d'enseignement supérieur. Rappelons que la réforme « Parcours Sup » impose à toutes les branches de l'enseignement supérieur de sélectionner leurs futur-e-s étudiant-e-s.

Et ça ne devrait pas s'arrêter là puisque l'U.E., avec Europass, souhaite effectivement la mise en place de ces « suppléments » sur tous les diplômes délivrés.

Les conséquences :

Au-delà des conséquences évidentes de perte de sens des apprentissages, de recherche de « rentabilité » de ces mêmes apprentissages (et cela de plus en plus tôt dans la scolarité), de la volonté de voir disparaître tout aspect collectif dans la formation et dans le monde du travail, au profit d'une opposition permanente des individus et de leurs « compétences » propres, il y a là un réel danger **d'accentuation du tri social**.

Du fichage dès la maternelle à la réforme actuelle du lycée et du bac, tout concorde à rendre l'élève « auto-entrepreneur-e de sa scolarité ». Et on sait très bien qui en tirera bénéfice et qui en pâtira. Les inégalités structurelles seront reproduites : les enfants dont le milieu socio-culturel le permet sauront choisir les parcours les plus valorisants. Les stéréotypes et les déterminismes sociaux s'en verront renforcés.



SUD Education Lorraine refuse cette vision de l'éducation au service du marché du travail, individualiste et faussement méritocratique. Nous voulons une école ouverte, sans sélection, collective et épanouissante, permettant la réussite de toutes et tous, quel que soit le milieu social de départ.

Toutes et tous dans l'action pour les droits des femmes !

Grève contre les oppressions faites aux femmes le 8 mars

L'année passée a permis de visibiliser une partie des luttes féministes :

- Lutte pour l'égalité des droits, en particulier l'égalité des salaires.
- Lutte contre le harcèlement au travail avec l'affaire Weinstein.
- Lutte contre les violences sexuelles avec le #balancetonporc.
- Lutte pour une langue moins genrée avec le débat sur l'écriture inclusive.



Cependant, rien n'a été gagné : le combat pour une égalité de fait entre tout-t-es continue !

Le 8 mars est l'occasion pour les femmes de rendre visibles les luttes nécessaires contre la domination patriarcale. Dans tous les domaines (travail, vie publique, culture, langue...), les femmes sont reléguées au second plan et invisibilisées.

L'enseignement de l'Histoire fait encore et toujours la part belle aux actions des hommes avant tout (pensez aux ouvriers de 1936 bloquant les usines et vous n'y verrez pas beaucoup de femmes...)

Sur les 20 derniers prix Nobel de littérature, seulement 5 sont des femmes.

La moitié de l'humanité ne doit pas se laisser dominer par l'autre, sous couvert d'une norme sociale ancestrale. Révoltons-nous pour obtenir une réelle égalité au travail, dans les tâches domestiques ainsi que dans l'ensemble de la société.

Les réformes actuelles dans le monde de l'éducation entérinent les inégalités femmes/hommes.

Dans l'Éducation Nationale comme ailleurs, **les femmes sont globalement moins payées** (un tiers des emplois féminins sont à temps partiels) et **occupent moins de postes « à responsabilités »**. Cela s'explique par l'injonction sociale d'être une « **bonne mère** », ainsi que les **responsabilités domestiques et familiales** qui incombent toujours plus aux femmes, les poussant à auto-censurer leur carrière.

Et cela ne va pas s'arranger avec le **retour à la semaine de 4 jours** (qui pénalise davantage les femmes qui libèrent leur mercredi pour s'occuper des enfants) ou **la mise en place du PPCR** (avec un accès à la hors-classe privilégié pour les hommes, sur-représentés dans les fonctions de direction, conseil pédagogique...)

Au-delà de notre champ professionnel, les politiques libérales sapent les droits des femmes.

- **Les politiques d'austérité dans le secteur du social et de la santé pèsent sur les femmes** qui s'occupent très largement du soin aux enfants et aux ascendant-es, et réduit leur droit d'accès à l'IVG.

- **Les réformes du code du travail fragilisent encore plus les femmes salariées, qui sont sur-représentées dans les emplois les plus précaires** (temps partiels, CDD).

C'est par leurs mobilisations propres que les femmes ont obtenu des droits !

Rassemblons-nous le 8 mars dans les actions et manifestations, dans des AG en mixité et/ou en non mixité pour faire entendre notre voix !



Les stages de Sud Éduc Lorraine

Nous organisons avec Solidaires 54 au mois d'avril deux formations syndicales ouvertes à tou-te-s les personnels de l'Éducation Nationale :

- Le 12 et 13 avril : « **Comprendre et combattre le sexisme** » (à la MJC des 3 Maisons, Nancy)

Il est important pour les professionnel-le-s de l'éducation de se former aux questions d'antisexisme afin de ne pas reproduire les schémas de domination masculine existant aujourd'hui dans notre société. Nous y ferons donc le point sur les luttes féministes d'hier à aujourd'hui, traiterons de questions plus pédagogiques (littérature jeunesse, pratiques de classes...), et nous entraînerons à « réagir face au sexisme ». Cela se fera sous forme de conférence (jeudi matin), ateliers (jeudi après-midi) et de théâtre-forum (vendredi), avec des intervenantes et animatrices militantes.

Plus d'infos : <http://sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article1757>

La date limite de dépôt de demande à l'administration est malheureusement dépassée...

- Le 18 avril : « **De l'école primaire à la retraite : précarisation et employabilité** » (Fac de Lettres, Nancy)

Solidaires 54 a invité **Richard Abauzit** (ancien inspecteur du travail et ancien enseignant) et **Danièle Linhart** (sociologue, directrice de recherche au CNRS, professeure à l'université de Paris X) afin d'exposer les liens entre, d'un côté le fichage numérique et l'évaluation des compétences dans l'Éducation Nationale, la réforme de l'orientation des élèves dans le Supérieur, et d'autre part les ordonnances Macron de réforme de la sécu, du droit au chômage et du droit au travail.

Ces questions seront abordées en journée (9h-17h), ainsi que lors d'une conférence-discussion le soir à 20h. Plus d'infos sur le site de Sud Education Lorraine très prochainement + mail à venir.

Date limite de dépôt de demande à l'administration : 18 mars.

Agenda

ASSEMBLEES GENERALES :

- Lundi 19 mars de 09h30 à 16h30, au local
- Vendredi 23 mars de 09h à 17h, au local : **AG extraordinaire pour préparer le congrès fédéral**
- Jeudi 19 avril à partir de 17h, au local

CONGRÈS FÉDÉRAL de Sud Éducation :

- Du lundi 26 mars au vendredi 30 mars, à Boulogne-sur-Mer

Ci-dessous un lien vers les documents vous permettant d'assister à des réunions statutaires de Sud Education ou de Solidaires (Assemblée Générale, congrès local, conseil fédéral, congrès fédéral, commission...)

<http://sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article709>

Si vous le souhaitez, vous trouverez sur la page suivante le bulletin d'adhésion à remplir et à retourner à :

Sud Education Lorraine,
4 rue de Phalsbourg
54000 Nancy



Bulletin d'adhésion à Sud Éducation Lorraine
 Syndicat adhérent à la Fédération SUD Education et de l'Union Syndicale Solidaires

Année scolaire : 20__ / 20__

Nom :

Prénom :

Adresse professionnelle :

Adresse personnelle :

Téléphone : ___/___/___/___/___

E-mail :

Catégorie : AED, AENES, AESH, AgrégéE, AS, AVS, BIATSS, CertifiéE, Contractuelle, COPsy, CPE, EVS, InfirmierE, Instit, ITRF, MA, Maître de conférence, PE, PEGC, Personnel de bibliothèque, Professeur d'Université, Vacataire,

Classe :

Discipline, BAP, Section :

Cotisation (crédit d'impôt de 66%) : Le barème ci dessous est **indicatif**. Versez ce qui vous semble approprié en fonction de votre situation, de votre quotient familial.... **La question financière ne doit pas être un obstacle.**

Paiement

- par **chèque** à l'ordre de **Sud Éducation Lorraine**

Et adressé à :

Sud Éducation est un syndicat indépendant qui vit essentiellement grâce aux cotisations de ses adhérentEs

Sud Éducation Lorraine
 4 rue de Phalsbourg
 54000 NANCY

Montant de la cotisation annuelle (voir grille) : ___ €

payée en : 1 fois , 2 fois , 3 fois , ___ fois

Si vous choisissez de **payer en plusieurs fois**, envoyez tous vos chèques dès maintenant, tous datés à la date d'adhésion (en indiquant au dos de vos chèques la date d'encaissement souhaitée).

- Si vous souhaitez opter pour le **prélèvement automatique**, merci de le signaler (n'oubliez pas d'indiquer le montant de votre cotisation!) et de joindre un RIB.

Je souhaite régler par prélèvement automatique :
 juste pour cette année un UNE fois
 juste pour cette année en ___ fois

avec reconduction automatique annuelle

Rappel : les cotisations déposées au syndicat jusqu'au 31 décembre donneront droit à un crédit d'impôt sur les revenus de l'année en cours. Les cotisations déposées à partir du 1^{er} janvier seront déduites de l'impôt sur le revenu de l'année suivante. Vous recevrez les reçus en temps voulu.

Salaire net mensuel en €	Cotisation annuelle en €	Coût réel après impôt (pour info)	Salaire net mensuel en €	Cotisation annuelle en €	Coût réel après impôt (pour info)
- de 600	6	2	+ de 2100	230	76,66
+ de 600	15	5	+ de 2200	251	83,66
+ de 750	27	9	+ de 2300	272	90,66
+ de 900	45	15	+ de 2400	293	97,66
+ de 1000	54	18	+ de 2500	315	105
+ de 1100	64	21,33	+ de 2600	340	113,33
+ de 1200	75	25	+ de 2700	364	121,33
+ de 1300	88	29,33	+ de 2800	390	130
+ de 1400	102	34	+ de 2900	416	138,66
+ de 1500	117	39	+ de 3000	443	147,66
+ de 1600	135	45	+ de 3100	472	157,33
+ de 1700	153	51	+ de 3200	500	166,66
+ de 1800	174	58	+ de 3300	530	176,66
+ de 1900	192	64	+ de 3400	561	187
+ de 2000	210	70	+ de 3500	593	197,66
+ de 3600 € : Cotisation annuelle de 17,30 % d'un salaire mensuel					

Je me syndique à SUD Éducation Lorraine (Solidaires) afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, ainsi qu'au développement du Service Public et Laïque d'éducation.

Sud Éducation pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser ses publications.

Date et signature :